



CDEN

Jeudi 17 novembre 2022

Déclaration Liminaire

Mme La Préfète,
Mme La Présidente du Département,
M. Le Directeur Académique,
Mmes & MM. Les membres du CDEN,

De belles annonces sur le budget sont parues. Il faut le reconnaître. La mission « Enseignement scolaire », premier budget de l'État, connaîtra une hausse significative annoncée à 3,6 milliards d'euros. Une part importante de cette hausse est consacrée à la revalorisation salariale des personnels en 2023. Pour l'UNSA Éducation, ce budget permet d'envisager des améliorations tangibles. Mais il ne permettra pas de rattraper le retard de rémunération accumulé depuis dix ans, surtout dans un contexte où les effets de l'inflation continuent de s'accumuler. Cette hausse du budget finance notamment des mesures déjà actées comme l'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 % en juillet 2022 ! une belle annonce qui déçoit !

Le ministère de l'Éducation nationale a récemment publié les chiffres mensuels des atteintes à la laïcité dans l'enseignement public. Une augmentation des contestations à la loi du 15 mars 2004 y est observée. Ce chiffre oscille aux alentours des 330 cas par mois, pour une population de 10 millions d'élèves des écoles, collèges et lycées publics. C'est très minoritaire mais malgré tout très préoccupant. Les auteurs sont à 82% les élèves, 8% les personnels et 5% les parents ; quand 50% des faits sont en lycée, 36% en collège et 13% en primaire.

Si ces chiffres auraient besoin d'être éclairés par les équipes éducatives impliquées sur ce sujet, ces indicateurs confirment néanmoins la nécessité de déployer les actions prévues en les complétant de décisions politiques qui dépassent l'enceinte scolaire publique.

Pour le SE-Unsa, il y a trois leviers complémentaires et nécessaires pour consolider le principe de laïcité :



- Le faire respecter en soutenant les personnels ;
- Former les personnels aux enjeux ;
- Agir pour plus de mixité sociale à l'École, notamment en direction des établissements les plus ségrégués, car c'est dans ces établissements que la revendication religieuse est la plus forte.

Il est urgent de résorber les réservoirs d'entre-soi scolaire, observable dans les écoles et collèges à haute sélection sociale, mises en évidence par la récente publication des IPS (indices de position sociale). Cet entre-soi social et scolaire, dont bénéficie la frange la plus favorisée de la population s'opère notamment avec la participation décisive de l'enseignement privé, qui est pourtant largement financé par l'argent public.

Cet IPS permet de mesurer finement l'origine sociale des élèves, en tenant compte des professions des parents mais également de facteurs tels que les conditions matérielles du foyer ou les pratiques culturelles. L'IPS national moyen est de 103, quand les écoles publiques affichent 101,22 et celles du privée 112,22 ! Pour le collège l'écart se creuse avec 99,97 pour les collèges publics contre 114,22 pour les collèges privés ! Aussi, 25% des collèges privés sous contrat se situent sous la moyenne nationale quand près de 60% des collèges publics se situent dans le même cas. Pour exemple, la lecture de la carte des IPS en Deux-Sèvres est éloquentes !

Notre carte du département fait apparaître beaucoup de points bleus... en milieu urbain Niortais et dans son bassin de proximité, péri-urbain comme Aiffres, Magné, Échiré, Chauray... Mais la quasi-totalité de ces points bleus niortais sont les écoles et collèges privés ! Pour exemple, les écoles privées niortaises ont toutes un IPS supérieur à 120, voire 130 quand les écoles de REP niortaises sont à 77 pour Jean ZAY, 67 pour Émile Zola et 65 pour Ernest Pérochon. La comparaison avec les collèges est analogue : tous les collèges privés sont au-dessus de 120 quand Pierre et Marie Curie est à 100 et Jean Zay à 93 ! Le collège public possédant le meilleur IPS est Fontanes mais à 117 et donc au-dessous de l'IPS de tous les collèges privés niortais.

Et dans le milieu rural ? Et bien la situation est triste à lire ! Notre département est tout rouge dès que l'on s'écarte de Niort et de sa première couronne. Quand bien même les écoles et collèges privés des zones rurales ont un IPS inférieur à la moyenne nationale, ne nous y trompons pas, l'indicateur des écoles publiques est encore inférieur à celui du privé concurrent. A Parthenay, Thouars comme Bressuire les seules à jouir d'IPS bleu supérieur à la moyenne nationale sont les écoles et établissements privés (113 à Saint Cyprien à

Bressuire). A contrario, le public est tout en rouge et loin parfois de la moyenne (70 pour Paul Bert à Thouars, ou 83 pour Jean Rostand toujours à Thouars).

Le rôle central de l'enseignement privé dans la ségrégation scolaire est un secret de polichinelle, dont tous les acteurs du système éducatif ont parfaitement conscience. Désormais, la publication des indices de position sociale vient objectiver cette situation et le constat est sans appel : l'enseignement privé concentre les élèves issus des milieux favorisés. C'est peut-être la principale raison de son existence.

Or, c'est l'argent public qui le finance à hauteur de 73 %. À plusieurs reprises, le Cnal (comité national d'action laïque) dont l'UNSA Éducation est président a demandé à la Cour des comptes d'évaluer le montant global de la politique de financement public de l'enseignement privé. Sans réponse.

Pour le Cnal, mélanger les enfants et les adolescents quelle que soit leur origine sociale est une condition essentielle de la réussite scolaire de tous. Ce serait aussi favorable à la laïcité, puisque dans les écoles et collèges ségrégués, la revendication religieuse est plus forte. Il faudra donc beaucoup de lucidité et de courage pour faire Nation à travers l'École. La réussite de tous les élèves et notre avenir démocratique en dépendent.

Pour terminer, L'UNSA Éducation demande que l'école soit mise à l'abri de la crise énergétique. Les écoles et les établissements scolaires n'échappent pas à la crise énergétique actuelle. L'UNSA Éducation tient à vous alerter sur cette situation. Alors que l'hiver n'est pas encore arrivé, certaines factures ont déjà été augmentées par quatre ou cinq, et il est à craindre que les hausses soient encore plus fortes dans les prochains mois. Les conséquences sur le fonctionnement de notre système éducatif sont nombreuses :

- L'accroissement du coût de l'énergie pourrait tendre la situation financière de tous les établissements scolaires : pour les collèges et les lycées, chauffage et électricité représentent bien souvent à eux seuls la moitié du budget de fonctionnement de ces établissements. Cela pourrait conduire très rapidement à des insuffisances de trésorerie, d'autant que les dépenses énergétiques pourraient être plus fortes que prévues. Pour les écoles primaires et maternelles, il faut veiller à ce que les élèves ne pâtissent pas des choix énergétiques des municipalités.
- Certains établissements pourraient en conséquence être contraints de mobiliser leur trésorerie pour faire face à des charges de fonctionnement incompressibles, au détriment des activités pédagogiques et éducatives.

- On peut également craindre une limitation importante du nombre de sorties scolaires à cause du coût trop important du transport, mais aussi une réduction des pratiques éducatives comme l'EPS et la pratique du sport, rendues plus difficiles en raison de la limitation du chauffage des gymnases ou des piscines.

Aussi, il est indispensable de procéder à des aménagements du bâti scolaire en isolant mieux les bâtiments, en généralisant l'éclairage basse consommation, voire en instaurant des dispositifs autonomes de production d'énergie. Cela passera obligatoirement par une planification des travaux permettant de faire face aux enjeux actuels. L'investissement massif qui est nécessaire aujourd'hui permettra de faire des économies demain et de préserver l'avenir des générations futures.